

**Zeitschrift:** Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art  
**Herausgeber:** Visarte Schweiz  
**Band:** - (1914)  
**Heft:** 141

**Rubrik:** Communications des sections

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Les nominations à la Commission fédérale des Beaux-Arts et la discussion du Budget des Beaux-Arts au Conseil des États.

Le Conseil fédéral vient de nommer membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts, MM. Alder, peintre d'Obstalden, Laverrière, architecte à Lausanne, et Zemp, professeur au Polytechnicum de Zurich.

Nous ne mettons pas en doute que ces Messieurs ne soient parfaitement qualifiés pour remplir le mandat que la Confédération veut bien leur confier, mais ils seront les premiers à reconnaître avec nous, qu'il est plus que regrettable que pour donner satisfaction à quelques récriminations, le Département de l'Intérieur se soit vu dans l'obligation de mettre complètement de côté les propositions absolument justifiées d'une société de l'importance de la nôtre. Il a poussé les choses jusqu'à nommer un membre de la section même, dont nous avons proposé le président, membre de notre Comité central, organisateur et administrateur hors de pair, qui lui n'a pas eu le don de plaire. Il est bien évident que le Conseil fédéral est absolument libre de nommer qui bon lui semble, mais si c'est par des mesures semblables qu'il espère ramener la paix dans le camp des artistes, il se trompe étrangement, et nous craignons bien que cette manière de procéder n'ait un résultat diamétralement opposé. Pour ce qui nous concerne, nous protestons énergiquement contre cette façon d'agir et nous espérons bien qu'à l'avenir elle ne se reproduira plus, car pourquoi demander des propositions aux Sociétés, si c'est pour n'en tenir aucun compte.

Quant à la discussion du budget des Beaux-Arts au Conseil des Etats, que faut-il en penser, si ce n'est, qu'il est étrange de voir la plus haute autorité législative discuter une question semblable en se mêlant de détails techniques qui devraient rester absolument en dehors d'un débat semblable. Pousser les choses, jusqu'à demander de réduire de fr. 10.000 la subvention aux Beaux-Arts pour obliger les peintres à peindre « autrement » comme s'il s'agissait de petits garçons sur les bancs d'école, cela dépasse vraiment en ridicule tout ce qu'on peut imaginer. Que diraient les musiciens, si l'année prochaine, le Conseil des Etats décidait de diminuer la subvention à la Société des musiciens suisses, parce que ces Messieurs ne font pas la musique désirée par le Conseil des Etats? Cela ferait rire, même nos sévères conseillers, et pourtant cela n'est pas plus extraordinaire que la proposition de réduire la subvention aux Beaux-Arts, parce que la peinture actuelle ne plait pas. Et dire que cette véritable atteinte à la liberté, c'est en Suisse qu'on la trouve. Partout ailleurs, même dans les pays les plus conservateurs, il n'est jamais venu à l'idée de personne de proposer une mesure pareille.

Loin de nous la pensée de tout approuver dans ce qui se fait en art actuellement, mais quiconque est au courant de ce genre de choses, doit bien reconnaître qu'il y a maintenant chez nous un mouvement d'art et une vie artistique qui étaient absolument inconnus précédemment et qui produiront à coup sûr et ont déjà produit des œu-

vres de valeur, qui auront le rare mérite d'être vraiment de chez nous.

Pendant longtemps presque tous nos peintres de valeur vivaient à l'étranger et produisaient des œuvres, n'ayant de suisse que le nom de leur auteur, mais se rattachant toutes à une des écoles des pays qui nous entourent. Heureusement, depuis quelques années, les choses ont changé, plusieurs de nos meilleurs artistes se fixèrent au pays, prouvant qu'on pouvait aussi faire de l'art chez nous, et donnèrent à leurs collègues, avec l'exemple d'un travail acharné, la conscience de leur valeur. Les débuts furent pénibles, personne ne voulait croire qu'il pût y avoir une école suisse, mais peu à peu l'étranger s'est intéressé à notre art, les artistes suisses invités dans les pays voisins y remportèrent (contrairement à ce qu'ont prétendu des gens étrangers aux choses de l'art, mal renseignés ou mal disposés) les plus brillants succès. Chez nous, une élite de connaisseurs et d'amateurs d'art apportèrent à nos artistes le meilleur des encouragements, par de nombreux achats. Bref, dans la gent artistique, tout le monde se remue, cherche, travaille pour le plus grand bien de l'art et c'est ce moment-là que nos Chambres, ignorantes de tout le mouvement d'art moderne, choisissent pour crier aux peintres: « Halte-là, messieurs! ou bien vous allez peindre autrement, ou bien nous ne vous donnons plus d'argent! » Ne croit-on pas rêver!

Il faut avouer que si nos législateurs ne comprennent pas notre peinture, nous comprenons encore bien moins leur mentalité. Comment des idées pareilles ont-elles jamais pu germer dans l'esprit de braves gens comme nos conseillers? Que ce digne pasteur de Glaris, le meilleur des hommes, retourne à ses ouailles et puisqu'il n'aime pas la peinture moderne qu'il en achète de l'ancienne, beaucoup d'artistes en font encore. Il y a de tout, parmi les peintres suisses, il suffit de savoir choisir, mais pour l'amour de notre patrie qui s'intitule le pays de la « Liberté » qu'on veuille bien nous laisser la nôtre.

## Communications des Sections.



† Jacques Ruch, peintre

Section de Paris.

Nous apprenons avec un profond regret le décès de notre collègue Jacques Ruch, à Paris.

## Le Jury de l'Exposition nationale.

Les explications que j'ai publiées l'automne dernier dans le *Bund*, en compagnie d'autres co-signataires, ont trouvé autant d'approbation que d'attaques violentes. Et ce furent moins les faits eux-mêmes qui pouvaient être difficilement niés, qui furent attaqués, que le fait d'avoir publié cet article dans un journal quotidien, lorsque notre organe est là pour ce genre de discussion. Nous som-